

SEANCE DU JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt le seize septembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Goult, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2021-114

OBJET : DEMANDE D'ADHESION DE LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AU PNRL

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 36 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 40

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Isabelle TAILLIER, M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESSE

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD représenté par Mme Anne-Cécile ERTLE

CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LIoux : M. Francis FARGE

MÉNERBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : M. Cédric MAROS, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Christophe CARMINATI

GARGAS : Mme Claire SELLIER

LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT

MURS : M. Christian MALBEC

Procurations :

APT : Mme Émilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Sylvie TURC donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon n°CC-2016-04 du 20 janvier 2016 relative à l'adhésion au Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL),

Vu, la délibération du 31 mars 2021 du conseil communautaire de Luberon Monts de Vaucluse approuvant son adhésion au syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Luberon,

Vu, la délibération du 8 avril 2021 du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon modifiant ses statuts et validant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,

Considérant, que le PNRL a notifié cette modification à la CCPAL par courrier reçu en date du 30 juillet 2021, il appartient à la Communauté de Communes de délibérer sur cette demande.

Le Président propose d'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion de LMV au PNRL ainsi qu'à la révision des statuts du PNRL.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve l'adhésion de la Communauté d'agglomération de Luberon Monts de Vaucluse au syndicat mixte du PNRL,

Approuve la révision des statuts du PNRL.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20210916-2021-114-DE
Date de télétransmission : 24/09/2021
Date de réception préfecture : 24/09/2021